

## À la une

### Formation professionnelle des avocats : le décret est enfin publié

Attendu depuis plusieurs années, le décret sur la formation professionnelle des avocats, publié au Journal officiel du 3 décembre 2023, modifie une cinquantaine de dispositions du décret du 27 novembre 1991.



© Chaimarong Prasertthai\_iStock

## Technique

### Fiscalité des dons manuels

par Hervé ZAPF

## Doctrine

### La protection des garants pour autrui dans le livre V du projet de Code européen de droit des affaires

étude par Michael TOTA

## Jurisprudence

### La transparence de la procédure de sélection en Master 1

note par Dylan GALLAND  
sous CE, 4<sup>e</sup>-1<sup>re</sup> ch. réunies, 13 oct. 2023

## Gazette Spécialisée

### DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- **Alain SAURET**

*Président du conseil scientifique de FIDERE Avocats*

- **Alexis BUGADA**

*Professeur à l'université d'Aix-Marseille*

- **Geoffroy DE RAINCOURT**

*Avocat au barreau de Paris, associé gérant, FIDERE Avocats*

AVEC LA PARTICIPATION DE

Gaëtan AMOROS, Mélanie ATINDÉHOU-LAPORTE, Jessica ATTALI-COLAS, Salira HARIR, Pierre LE COHU, Géraud MÉGRET, Antoine PHILIPPON, José RODRIGUES, Delphine RONET-YAGUE, Vincent ROULET, Sophie SERENO, Christine SIHARATH et Caroline VANULS



**AUJOURD'HUI,  
TOUS LES  
EMBALLAGES  
ET LES PAPIERS  
SE TRIENT.**

Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement  
au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement.

Cet encart est élaboré par CITEO.

## Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : [abonnements@lextenso.fr](mailto:abonnements@lextenso.fr)

Publicité : [benoit.favre@lextenso.fr](mailto:benoit.favre@lextenso.fr)

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023

\* Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

\* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 570,74 € TTC

Recueils + table seuls : 556,45 € TTC

Journal, recueil + table : 764,73 €

Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC

\* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 645 €

Journal, recueil + table : 859 €

Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

## Actualité

- GPL457h0 ■ Formation professionnelle des avocats : le décret est enfin publié 3
- GPL457e8 ■ Faible participation aux élections du CNB 5
- GPL457f4 ■ Prise illégale d'intérêts : Éric Dupond-Moretti relaxé par la CJR 7
- GPL457d7 ■ Le tribunal judiciaire de Lyon et l'Éducation nationale veulent permettre « aux jeunes de mieux comprendre leur justice » 8
- GPL457f9 ■ « Que reste-t-il de la justice à force d'être autant malmenée, décriée, discréditée ? »  
entretien avec Laurent SEBAG et Laurent CHOUETTE 10
- GPL457e0 ■ Touche pas à mon effet dévolutif !  
libres propos par Philippe GERBAY et Claire GERBAY 12


## Technique

- GPL456v6 ■ Fiscalité des dons manuels  
par Hervé ZAPF 15

## Doctrine

- GPL457d4 ■ La protection des garants pour autrui dans le livre V  
du projet de Code européen de droit des affaires  
étude par Michael TOTA 18

## Jurisprudence

- GPL457e5 ■ Perte de la qualité d'associé et annulation d'une décision collective  
Prise en compte de l'influence sur le résultat du processus de délibération  
note par Charles BOERIO sous Cass. com., 11 oct. 2023 22
- GPL456w5 ■ La transparence de la procédure de sélection en Master 1  
note par Dylan GALLAND sous CE, 4<sup>e</sup>-1<sup>re</sup> ch. réunies, 13 oct. 2023 25
- GPL457a3 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 29
- GPL456z0 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 35
- GPL456e6 ■ Chronique de jurisprudence de QPC  
sous la direction scientifique de Dominique ROUSSEAU  
avec la collaboration de Céline GUIBÉ, Nicolas MICHON, Thomas PEZ-LAVERGNE,  
Coralie RICHAUD et Sylvie SALLES <https://lext.so/GPL456e6> 

## Aux marches du Palais

### Portrait

- GPL457e1 ■ Jean-Yves Balestas, bâtonnier du barreau de Grenoble 38

## Gazette Spécialisée

### DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE 39

Sous la responsabilité scientifique de  
Alain SAURET, Alexis BUGADA  
et Geoffroy DE RAINCOURT